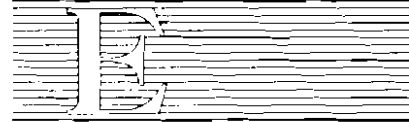




DOCUMENTS OFFICE  
**FILE COPY**  
NOT TO BE TAKEN OUT



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.: GENERALE

E/ECM/CML.20/5  
30 mars 1994

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quinzième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Addis-Abeba, Ethiopie  
26-30 avril 1994

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-neuvième session de la Commission/  
vingtième réunion de la Conférence  
des ministres

Addis-Abeba, Ethiopie  
2-5 mai 1994

**Questions dont est saisie la Conférence**

## AVANT-PROPOS

Cette année, le thème de la session de la Commission est le suivant : **Doter l'Afrique de capacités cruciales pour la croissance accélérée et le développement durable**. Ce thème découle de l'expérience acquise par les pays africains dans la mise en oeuvre de plans nationaux de développement ainsi que des stratégies et programmes d'action régionaux et internationaux adoptés pour le développement. Cette expérience indique de plus en plus que le faible taux de mise en oeuvre des politiques et programmes de réforme économique et de développement est en partie imputable à la médiocrité ou à l'inadéquation des capacités cruciales dans les pays africains.

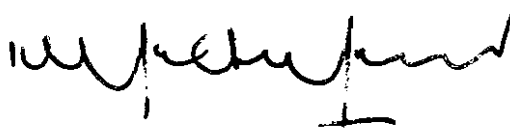
Pendant longtemps, lorsque le problème des capacités cruciales en Afrique était perçu essentiellement comme un manque de connaissances techniques dans certains domaines, la réaction des partenaires au développement de l'Afrique - tant bilatéraux que multilatéraux - consistait à intensifier les programmes de coopération technique caractérisés dans une large mesure par la fourniture de personnel étranger. Au fil des ans se sont posés deux principaux problèmes liés à cette approche. En premier lieu, la dépendance à l'égard du savoir-faire étranger, dans certains domaines vitaux de la gestion économique et du développement, ne peut être soutenue, sur les plans économique et politique, ni dans les pays donateurs ni dans les pays bénéficiaires. Le non-recours aux experts locaux, en particulier lorsqu'il en existe, pour assurer l'assistance technique a accru la dépendance à l'égard des experts étrangers. Parallèlement, la fourniture et le maintien du personnel technique étranger impose un coût d'opportunité élevé aux pays bénéficiaires et, dans de nombreux cas, aux pays donateurs également. En second lieu, les capacités qui font défaut en Afrique ne sont pas seulement les compétences humaines, quelle que soit leur importance. Nombre de pays africains ne disposent pas des cadres institutionnels ni des infrastructures nécessaires pour appuyer les efforts de développement national. De même, la mise en place ou le renforcement de capacités pour le développement socio-économique va au-delà de la production d'analystes de politiques et de gestionnaires économiques qualifiés, quand bien même l'importance de ces derniers serait vitale.

Tout cela dénote la nécessité de redoubler d'effort pour mettre en place, en Afrique, des capacités essentielles pouvant servir à divers usages. L'emploi du terme **redoubler** est délibéré car les pays africains se sont pendant longtemps employés à renforcer leurs capacités pour le développement. Il est pourtant manifeste que les capacités constituées n'ont probablement pas été suffisantes dans de nombreux domaines critiques, qu'elles ont été sous-utilisées ou, pis encore, endommagées dans certains cas. En outre, l'attention a rarement été accordée aux interactions entre les aspects humains, institutionnels et matériels des capacités. Les documents élaborés pour le thème de cette année portent sur certaines de ces questions. L'ébauche d'un programme-cadre pour la mise en place et l'utilisation des capacités cruciales est attendue des travaux de la présente session, et la version finale sera présentée pour adoption à la session de 1995.

L'impératif de la mise en place de capacités essentielles apparaît dans divers points de l'ordre du jour de cette session, implicitement ou explicitement. Que ce soit en ce qui concerne la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, du Plan d'action d'Addis Abeba pour le développement de la statistique en Afrique, pour ne citer que quelques-unes des questions inscrites à l'ordre du jour de la session, nul ne saurait douter de l'impérieuse nécessité de mettre en place et d'utiliser des capacités cruciales.

La session de cette année coïncide avec la fin de la trente- cinquième année d'existence de la Commission et le début de la trente- sixième. Au cours de la période écoulée, la CEA a beaucoup appris mais aussi beaucoup partagé quant à l'expérience de l'Afrique en matière de développement. La nature et l'ampleur des défis qui se posent à l'Afrique en matière de développement exigent davantage d'efforts de la part de la Commission. A cette occasion, je réaffirme l'engagement du secrétariat dans cet effort commun. En retour, j'espère pouvoir compter sur l'appui et la coopération des Etats membres de la Commission.

**Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies  
et Secrétaire exécutif de la  
Commission économique pour l'Afrique**



**Layashi Yaker**

## I. INTRODUCTION : THEME DE LA CONFERENCE

1. Ces dernières années, les sessions annuelles de la Commission/réunions de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification ont porté sur les moyens de remettre l'économie africaine sur la voie du redressement soutenu, de la croissance, de la transformation et du développement durable, et de la rendre dynamique et compétitive au niveau mondial. En se penchant cette année sur le thème suivant : "**Doter l'Afrique de capacités cruciales pour la croissance accélérée et le développement durable**", la réunion soulignera l'importance d'un élément clef de la croissance soutenue et du développement durable.

2. L'objectif n'est pas d'élaborer une autre stratégie de développement car il ne manque pas actuellement de stratégies, programmes et plans d'action régionaux, adoptés ces 15 dernières années, pour la transformation et le développement à long terme de l'Afrique. En réalité, si leurs principes, buts et objectifs fondamentaux demeurent aussi valables aujourd'hui que jamais, ces plans et stratégies sont restés largement en deçà des espérances car ils n'ont produit que très peu des résultats escomptés. Il est généralement reconnu que cette situation n'est pas due aux insuffisances inhérentes aux plans et stratégies eux-mêmes mais plutôt au fait que leurs aspects clefs n'ont pas été mis en oeuvre de manière appropriée, systématique et coordonnée, au manque de volonté et d'engagement politiques appropriés et à l'insuffisance des ressources mobilisées sur les plans intérieur et extérieur pour faire face simultanément aux faiblesses profondes de la région dans divers domaines.

3. Le défi impérieux à relever consiste donc à répondre à la question de savoir comment tous les plans d'action existants peuvent être appliqués avec succès en vue d'obtenir des résultats concrets. La session fournira, par conséquent, l'occasion aux Etats membres de convenir des grandes lignes d'un programme-cadre pratique pour la collaboration, la coordination et l'harmonisation des efforts et des ressources en vue de la mise en place de capacités en Afrique, en tenant compte des aspects humains, institutionnels et matériels qui sont intimement liés, dans les huit domaines prioritaires définis ci-après.

4. Il se dégage un consensus selon lequel lorsqu'il existe des **capacités humaines**, celles-ci doivent être renforcées et un environnement propice à leur utilisation pleine et lucrative créé et préservé. Lorsqu'elles ne sont pas appropriées, elles doivent être reconstituées. Il s'agit d'assurer à l'ensemble de la population l'accès aux besoins fondamentaux ainsi qu'aux possibilités permettant d'acquérir des aptitudes personnelles allant de l'éducation de base aux compétences professionnelles et de gestion en passant par l'alphabétisation fonctionnelle et les rudiments du calcul ainsi que la capacité de comprendre et d'utiliser la science et la technique pour multiplier les possibilités économiques, améliorer la productivité et accroître la qualité de la vie en général.

5. Il y a également consensus quant au rôle crucial de catalyseur joué par les institutions qui prennent et appliquent des décisions stratégiques qui influencent l'affectation des ressources. Des institutions efficaces sont nécessaires pour réglementer et stabiliser les processus socio-économiques et pour régir et maintenir la paix entre les intérêts concurrents. Des institutions intermédiaires efficaces sont nécessaires pour mobiliser des ressources financières à partir de l'épargne intérieure des ménages et des entreprises privées ainsi qu'auprès des marchés de capitaux étrangers pour les affecter à des emplois productifs.

6. Enfin, presque tout le monde convient de l'importance des **infrastructures matérielles**. Des infrastructures de transports, de communications et d'énergie bien planifiées, gérées efficacement et bien entretenues, assurent des moyens de production plus performants, ce qui rend les villes plus efficaces et offrent davantage de possibilités économiques aux zones rurales du fait de l'exploitation durable des terres et des ressources naturelles. Si les infrastructures nationales visent des cibles soigneusement définies avec des tarifs judicieusement fixés, du point de vue de l'équité socio-économique, elles peuvent jouer un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités en

matière de répartition des possibilités économiques et de l'exode rural. Des infrastructures efficaces constituent également un important facteur de compétitivité au niveau mondial. Au niveau régional, l'interconnexion des infrastructures est nécessaire pour l'intégration des marchés afin de créer des économies d'échelle.

7. Il est impératif de faire simultanément des progrès en ce qui concerne ces trois aspects cruciaux de la mise en place de capacités. Il s'agit en fait d'une structure complexe caractérisée par des liens d'interdépendance et des corrélations. La Conférence examinera la mise en place de capacités à cet égard tout en se concentrant sur les huit domaines d'intérêt ci-après qui devraient englober le programme d'action de l'Afrique pour la mise en place de capacités pendant le reste de la présente décennie et au-delà. Les huit domaines découlent des différents programmes et stratégies convenus sur les plans régional et international pour le développement de l'Afrique. Ils font partie des objectifs stratégiques pour le développement de l'Afrique dans les années 90 approuvés par la Commission à sa dernière session.

8. Parmi les domaines prioritaires nécessitant un effort concerté pour la mise en place de capacités en Afrique contemporaine, les **capacités institutionnelles pour promouvoir une bonne administration, la stabilité politique, la paix et la sécurité** doivent constituer l'un des éléments primordiaux. Ce sont les principaux facteurs qui créent un environnement propice pour attirer des niveaux plus élevés d'épargne et d'investissement intérieurs et extérieurs dans le secteur privé africain. Ce sont également ces facteurs qui, combinés à des politiques économiques judicieuses, permettront la pleine utilisation des investissements onéreux réalisés dans les infrastructures matérielles et sociales et les ressources humaines ainsi que la réalisation du taux de rendement socio-économique le plus élevé possible. Pour réussir, la transition vers la démocratie en cours dans certains pays, avec pour corollaire des défis et des risques pour l'intégrité nationale, la paix et la stabilité, exige la mise en place de capacités institutionnelles collectives pour promouvoir une bonne administration, la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la confiance à tous les niveaux.

9. Le renforcement des **capacités institutionnelles pour l'analyse et la gestion des politiques socio-économiques** est un autre domaine nécessitant des progrès urgents. Ce renforcement doit tenir compte du rôle de catalyseur que doit jouer l'Etat pour assurer la pleine utilisation possible des ressources et des infrastructures. Le rôle et les responsabilités de l'Etat africain doivent, en particulier, être redéfinis eu égard aux impératifs d'une nouvelle relation de collaboration avec le secteur privé et à la nécessité de décentraliser le processus décisionnel et les fonctions de direction, y compris la responsabilité en matière de vitalisation de la planification socio-économique stratégique. Il faudrait en particulier mettre en place une infrastructure législative, juridique et judiciaire efficace et renforcer les capacités des organisations non gouvernementales et des autres organisations civiques.

10. Le développement durable doit être perçu comme un processus axé sur l'homme car les êtres humains en sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle les gouvernements, les ménages, les organisations non gouvernementales, les organisations civiques, les entreprises d'Afrique ainsi que les partenaires extérieurs devraient, en priorité, engager des ressources en vue de la mise en place, du renforcement et de l'utilisation judicieuse des capacités humaines. En tout état de cause, des moyens humains devraient être mis en place par les êtres humains qui doivent être dotés de la capacité, des compétences et des aptitudes nécessaires à cet effet.

11. Un aspect important de la mise en place de capacités humaines en Afrique auquel l'attention voulue doit être accordée est la **formation d'entrepreneurs pour les entreprises des secteurs privé**

**et public.** Dans le nouveau système économique mondial, ce sont les entreprises qui sont le moteur de la croissance et de la compétitivité. Un secteur privé efficace a un rôle à jouer tout comme les entreprises publiques. Cependant, la rareté des ressources publiques par rapport à la demande croissante exige une division claire du travail ainsi qu'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, les entreprises publiques jouant un rôle stratégique visant à accroître la capacité de production de l'économie.

12. Les efforts faits aux niveaux national, sous-régional et continental doivent viser à **mettre en place les infrastructures matérielles nécessaires** en Afrique afin d'assurer le fonctionnement efficace et le développement durable des économies de la région et de les intégrer effectivement à l'économie mondiale pour retirer des fruits attendus du commerce international. A cet égard, il faut mettre en place les capacités nécessaires dans les différents secteurs des infrastructures, notamment les transports, les communications, l'énergie et l'eau, etc.

13. Le rôle élargi du secteur de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique devra être examiné à partir du fait établi selon lequel le redressement et la croissance soutenus ne pourront voir le jour si des réformes profondes des politiques et des investissements considérables ne sont pas réalisés en vue de relancer l'agriculture africaine. Tout cadre pour la mise en place de capacités dans ce secteur doit souligner la nécessité d'une production vivrière ainsi que d'une autosuffisance et d'une sécurité alimentaires écologiquement rationnelles.

14. L'Afrique est dotée de ressources naturelles considérables et pourtant, depuis 1980, elle enregistre une chute du revenu par habitant. Un continent riche peuplé des habitants les plus pauvres - c'est là un paradoxe qui doit être redressé. A cet égard, une stratégie en deux points permet d'assurer la croissance du revenu : d'une part, la croissance soutenue de la valeur ajoutée des ressources naturelles destinées à la consommation intérieure ou à l'exportation, en tant que produits finis ou facteurs de production intermédiaires; et d'autre part la poursuite d'un processus de diversification intégrale de la production, des exportations et des marchés. C'est la raison pour laquelle il sied que l'Afrique renforce, aux niveaux national, sous-régional et continental, **les capacités requises pour exploiter des ressources naturelles et réorienter les économies africaines vers la transformation et l'industrie manufacturière.**

15. Les capacités humaines, institutionnelles et matérielles de l'Afrique ne pourront être renforcées et utilisées que dans la mesure où des initiatives durables et systématiques sont prises aux niveaux national, sous-régional et continental pour renforcer **les moyens permettant une plus grande mobilisation des ressources financières intérieures et extérieures et leur affectation judicieuse par le biais de structures de gestion des recettes publiques et d'intermédiation financière.** Trois conditions nécessaires à la mobilisation des considérables ressources financières requises devront être remplies. La première, c'est qu'il faut instaurer un environnement politique et économique propre à favoriser l'accroissement des taux d'épargne et des investissements intérieurs privés et qui permette d'attirer les capitaux extérieurs dans le pays. La deuxième, c'est qu'il faut créer des marchés financiers fermes, soutenus et réglementés comme il convient qui établissent des liens entre les banques, les compagnies d'assurance et les marchés obligataires aux niveaux national, sous-régional et continental. La troisième c'est que, vu les pressions accrues qui s'exerceront sur l'Etat de par la création de ces moyens, il faut renforcer la fiscalité dans les pays africains en parvenant à un meilleur recouvrement des recettes publiques, en affectant ces recettes aux priorités et en effectuant des contrôles pour éliminer la corruption et supprimer les gaspillages.

16. Comme il a déjà été indiqué, il sied d'adopter une approche intégrée pour un renforcement et une meilleure utilisation des capacités humaines, institutionnelles et matérielles en Afrique compte tenu de leur interdépendance manifeste. On espère qu'à l'issue de leurs débats sur les éléments essentiels susmentionnés qui rentrent dans la création de moyens en Afrique, les ministres africains responsables de la planification économique et du développement conviendront **des grandes lignes d'un programme cadre pour le renforcement et l'utilisation des capacités cruciales en Afrique** qui servira de base à l'élaboration au cours de l'année prochaine d'un cadre de référence définitif en vue de coordonner les efforts déployés, les ressources affectées et les activités entreprises par l'ensemble des acteurs et partenaires au développement de l'Afrique au cours des années à venir.

## II. QUESTIONS INTERNATIONALES

17. Au moment où la Conférence des ministres de la CEA se réunit cette année, la signature le 15 avril 1994 à Marrakech (Maroc) de l'Acte final des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay est peut-être l'unique fait nouveau le plus important survenu au niveau international qui pourrait virtuellement influencer sur les perspectives de reprise, de croissance et de développement de l'Afrique. Celle-ci a sérieusement travaillé et fondé beaucoup d'espairs sur ces négociations qui permettraient d'opérer une libéralisation radicale du commerce mondial, non seulement des biens - notamment des produits textiles et agricoles - mais aussi des services, des mesures d'investissement liées au commerce et des aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle, et de faire en sorte que les besoins particuliers de l'Afrique sous un régime commercial international réformé soient pleinement pris en compte.

18. Tel qu'il se présente, le nouvel accord a placé le commerce des services et des produits agricoles sous le régime du GATT. Il a également institué des règles pour la protection des investissements étrangers directs (IED) et devrait conduire à un net abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires au niveau mondial. On estime que le nouveau régime commercial favorisera l'expansion du commerce mondial dont la valeur se chiffrera à plus de 200 milliards de dollars par an. Toutefois, il est aujourd'hui à craindre que l'Afrique n'ait peu à gagner de cette libéralisation et de cette expansion du commerce mondial. Si l'on veut pouvoir tirer efficacement parti de la mondialisation de l'économie de l'après-Uruguay, il importe de disposer de moyens performants, vastes et souples qui permettent d'anticiper et de s'adapter aux mutations mondiales du marché. Ce sont là autant de qualités qui font défaut aux économies africaines du fait d'une profonde absence de souplesse structurelle. On prévoit que cette absence de souplesse ne fera que s'accroître étant donné que les tendances du secteur commercial en Afrique font ressortir une aggravation des déficits commerciaux au cours des deux prochaines décennies.

19. Entre-temps, l'effet de meule qu'exerce la dette sur la croissance et le développement de l'Afrique demeure considérable. En 1993, le volume total de la dette extérieure africaine a atteint 302 milliards de dollars, soit un triplement du volume atteint en 1980. Cela a principalement tenu au rééchelonnement et à la capitalisation des arriérés sur le principal et les intérêts qui ont continué à s'accroître en dépit des accords répétés de rééchelonnement de la dette conclus durant près d'une décennie dans divers pays débiteurs. Certains pays en sont même arrivés à ne plus pouvoir assurer le service de leur dette, pour lequel il faut dans maints cas déboursier plus de 50% des recettes totales d'exportation. Et c'est ainsi que les arriérés sont allés croissant dans ces pays.

20. Le poids du fardeau de la dette est particulièrement ressenti dans les investissements publics, au sein desquels les investissements consacrés aux secteurs des infrastructures, de l'éducation, de la

santé et aux autres secteurs sociaux sont les plus touchés, ce qui à long terme ouvre la voie à un recul de l'économie. Parallèlement aux efforts faits pour maintenir l'équilibre budgétaire, le fardeau de la dette a également eu pour effet d'accroître la dépendance à l'égard du financement intérieur, d'où une proportion aujourd'hui considérable de la dette publique intérieure dans le PIB. Dans cette spirale de déficits budgétaires structurels, l'inflation n'a fait que monter en flèche, accentuant ainsi les pressions exercées sur les taux d'épargne et des investissements intérieurs, ce qui a instauré un climat d'incertitude et une perte de confiance chez les opérateurs économiques et les créditeurs, entravé les flux des investissements directs et favorisé la fuite des capitaux africains.

21. Il est patent que sans des efforts énergiques concertés pour sortir l'Afrique du gouffre de la dette, les capacités cruciales requises pour jeter les bases d'une reprise soutenue et d'une croissance durable, d'un développement écologiquement rationnel et de la lutte constante contre la pauvreté ne pourront être mises en place. Les pays africains doivent à l'évidence prendre des mesures prospectives pratiques pour maîtriser les effets pervers de la crise de la dette extérieure aussi bien qu'intérieure. Toutefois, des mesures prises unilatéralement par les pays africains ne peuvent en aucune manière alléger le fardeau de leur dette à court terme. Les partenaires au développement de l'Afrique peuvent et doivent adopter des mesures d'ensemble pour réduire beaucoup plus considérablement le volume de la dette et restreindre les obligations au titre du service de la dette par rapport à ce qui est proposé dans les initiatives internationales actuelles.

22. La CEA a estimé que pour mettre en place les capacités cruciales requises pour assurer à un rythme constant la croissance et le développement de l'Afrique au cours de la période 1994-2005, il faudrait mobiliser un financement extérieur de 434 milliards de dollars (en prix constants de 1994) pour réduire le déficit de l'épargne intérieure et des investissements prévus. Un montant supplémentaire de l'ordre de 435 milliards de dollars serait requis pour faire face aux obligations au titre du service de la dette extérieure qui subsisteraient après l'annulation et le rééchelonnement de la dette bilatérale dans le cadre des Modalités améliorées de Toronto. On estime qu'il faudrait mobiliser un montant intérieur correspondant de 446 milliards de dollars en valeur nominale pour couvrir les déficits commerciaux structurels durant la même période. Tout cela suppose que le taux d'investissement intérieur global augmentera pour se situer à plus de 30% du PIB et s'accompagnera d'un renforcement des réformes structurelles économiques visant à un meilleur rendement et à une plus grande compétitivité ainsi qu'à permettre une plus grande entrée des capitaux extérieurs dans la région. Cela requiert bien évidemment beaucoup de bonne volonté de la part des créditeurs et des partenaires commerciaux de l'Afrique durant cette période pour étayer les efforts des pays africains.

23. Un tel environnement définit naturellement les perspectives pour le succès de la mise en oeuvre du **nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90**. Il conviendrait de rappeler que ce programme a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1991 en tant qu'instrument international de coopération avec l'Afrique fondé sur le principe de la responsabilité partagée. Au titre de cet Ordre du jour, des mesures politiques appropriées devaient être appliquées par les pays africains et leurs partenaires de façon à réaliser une expansion économique dans la région tout entière et enregistrer un taux de croissance annuel moyen du PIB de l'ordre de 6% au moins. Pour ce faire, le volume net de l'aide publique au développement (APD) devait atteindre 30 milliards de dollars au moins en 1992 puis augmenter par la suite de 4% par an.

24. On ne peut nier que les pays africains ne ménagent aucun effort pour accomplir la tâche qui leur revient dans le cadre de l'Ordre du jour. Nombreux sont les pays africains qui continuent à



prendre des mesures énergiques pour libéraliser le commerce extérieur et le régime des investissements, abaisser les obstacles tarifaires et non tarifaires, et à instituer d'autres mesures dans le but d'atteindre les niveaux mondiaux de compétitivité tout en continuant d'entreprendre des réformes encore plus fondamentales pour restructurer leurs économies. Les pays sont naturellement obligés d'en faire plus pour accélérer le processus de démocratisation et assurer d'une manière générale le développement humain, et de promouvoir la coopération et l'intégration économiques aux niveaux sous-régional et régional, nécessaires pour la croissance accélérée et le développement durable de l'Afrique.

25. Un certain nombre d'initiatives ont été prises au niveau international pour appuyer les efforts déployés par les pays africains depuis l'adoption du nouvel Ordre du jour, parmi lesquelles on peut citer la création de mécanismes financiers multilatéraux supplémentaires. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire sur divers plans, notamment la suppression des barrières protectionnistes contre les produits primaires, traités et manufacturés de l'Afrique; la nécessité de stabiliser les recettes tirées des principaux produits de base de l'Afrique; et la nécessité d'augmenter substantiellement les transferts nets de ressources bilatérales et multilatérales concessionnelles, non concessionnelles et non génératrices de dette vers la région. S'il importe, à ce stade de l'exécution du nouvel Ordre du jour, que l'Afrique continue de s'atteler avec une vigueur renouvelée à la lutte contre la pauvreté et à la transformation de ses économies, la communauté internationale doit faire preuve de son engagement de façon que l'Afrique puisse tirer le plus grand parti des atouts relatifs internationaux de sa considérable réserve de ressources naturelles et de la main-d'oeuvre relativement sous-employée dont elle dispose.

26. La création du fonds de diversification des produits de base africains envisagée par le Secrétaire général de l'ONU qui fait actuellement l'objet de négociations au sein de l'Assemblée générale devrait être appuyée eu égard à la nécessité de renforcer les efforts visant à promouvoir la diversification des économies africaines. Dès qu'il sera opérationnel, ce fonds sera doté de ressources d'un montant avoisinant 50 à 70 millions de dollars qui permettront de fournir une assistance dans l'élaboration de programmes et projets de diversification des produits de base pour une période initiale de trois ans.

27. A la demande du Secrétaire général de l'ONU, des consultations sont actuellement menées au sein de l'Assemblée générale et dans d'autres instances sur les contours d'un programme international pour le développement qui fixera le cadre du développement social et humain au niveau mondial d'ici à l'an 2000 et en plein dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Une fois adopté, ce programme complètera le rapport fructueux du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix", qui est un plan international pour la prévention de la paix et l'élimination des menaces contre la paix qui repose sur le processus de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits. Les diverses conférences internationales des Nations Unies prévues prochainement, à savoir le Sommet mondial pour le développement social prévu à Copenhague (Danemark) en 1995, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes prévue à Beijing (Chine) en 1995, la Conférence internationale sur la population et le développement prévue au Caire (Egypte) en septembre 1994 et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) constitueront autant d'éléments qui enrichiront l'élaboration de fond de l'Agenda pour le développement. La présente session de la Commission examinera les préparatifs relatifs à la participation efficace de l'Afrique à ces conférences et à l'élaboration du programme de façon à veiller à ce que les préoccupations spécifiques de la région soient pleinement prises en compte.

### III. QUESTIONS DE PORTEE REGIONALE

28. Les dimensions mondiales de plusieurs grandes options lourdes de conséquences pour le développement socio-économique de l'Afrique ont donc été examinées dans la section précédente. Il reste encore un certain nombre de questions de portée régionale importantes, qui figureront en bonne place dans les travaux de la présente session et au sujet desquelles des rapports ont été établis. L'un de ces rapports, intitulé "Harmonisation des politiques en vue de la coopération et de l'intégration économiques régionales: mise en oeuvre du traité instituant la Communauté économique africaine", contient aussi bien une évaluation de la mise en oeuvre du Traité que des recommandations en vue de faire progresser cette mise en oeuvre. On y définit la convergence des politiques comme l'harmonisation ou la coordination des mesures et opérations entreprises par les Etats membres dans des domaines sectoriels et en matière de grandes options, dans l'optique de l'intégration régionale. Faisant noter que l'harmonisation des politiques est un travail ardu, de longue haleine, les auteurs du rapport demandent aux Etats membres de faire preuve de persévérance et de détermination dans la mise en oeuvre du Traité. Le rapport souligne un élément tout aussi important, à savoir que le Traité d'Abuja représente une approche collective africaine de la coopération et de l'intégration régionales et que, par conséquent, les Etats membres devraient éviter d'adopter des démarches susceptibles d'y faire concurrence et de porter atteinte à son esprit.

29. La Commission reste consciente de l'immense portée des dispositions du programme Action 21 et de la nécessité d'en atteindre les objectifs le plus rapidement possible. Les Stratégies africaines pour la mise en oeuvre d'Action 21, adoptées à la dernière session de la Commission, visaient précisément à établir un cadre régional qui permette aux pays africains de lutter contre la pauvreté par le biais d'une gestion rationnelle de l'environnement, en vue d'un développement durable. La présente session permettra de faire le point de la mise en application de ces stratégies. Dans ce cadre, la Commission se penchera également sur les questions qui seront soumises à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui se tiendra à Yokohama (Japon) du 23 au 27 mai 1994.

30. Il est largement admis que l'on doit rationaliser et harmoniser les institutions parrainées par la CEA, tant pour améliorer leurs résultats que pour élever leur productivité et les renforcer dans leur rôle de pilier du développement régional et de l'intégration régionale. La session de l'année dernière de la Commission et de la Conférence des ministres a permis d'examiner le premier rapport dans lequel le secrétariat proposait des mesures en vue de rationaliser et d'harmoniser ces institutions. Ayant donné son accord de principe à de nombreuses recommandations de ce rapport, la Conférence a cependant décidé de créer un comité spécial composé d'Etats membres, auquel elle a demandé de travailler avec le secrétariat à l'établissement d'un autre rapport consacré à une analyse approfondie des coûts-avantages des recommandations présentées à la session de 1993. Le rapport du Comité spécial d'Etats membres sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA répond à cette demande.

31. Comme on attache une importance croissante à l'accession des femmes à des responsabilités économiques, les activités de la Commission ont été élargies pour répondre à cet objectif. C'est ainsi qu'il y a deux ans, la CEA a proposé la création de la Fédération africaine des femmes entrepreneurs et d'une banque africaine pour les femmes. Ensuite, elle a entrepris des consultations avec des investisseurs potentiels. Le document intitulé "Fédération africaine des femmes entrepreneurs et création d'une banque africaine pour les femmes" est un rapport intérimaire concernant ces deux initiatives. La Fédération africaine des femmes entrepreneurs (FAWE) a été créée en juin 1993 lors d'une réunion qui s'est tenue à Accra. Depuis la création de la Fédération, son Comité directeur s'est

réuni deux fois à Addis-Abeba pour mettre au point un programme de travail pour 1994-1997. En ce qui concerne la création d'une banque africaine pour les femmes, le rapport rappelle qu'à sa session de 1993, la Commission a adopté une résolution demandant à la CEA d'étudier, avec la collaboration de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Banque africaine de développement (BAD), la faisabilité d'une banque au service des femmes, ayant pour vocation de leur faciliter l'accès aux ressources. Le rapport souligne qu'une étude réalisée en application de cette résolution recommande à la CEA de constituer, en la collaboration avec la BAD, le PNUD, la FAWA et d'autres organisations compétentes, un comité parrainant l'étude de faisabilité qui doit permettre de définir clairement les modalités opérationnelles de la future banque.

32. On se rend compte de plus en plus qu'il est important d'améliorer les réseaux nationaux de statistique pour la gestion et le développement socio-économique des pays africains. Cette prise de conscience a favorisé l'adoption du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique, en 1990, et la mise au point de la stratégie de mise en oeuvre du Plan, en 1992. Le document intitulé "Mise en oeuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90" est le premier rapport intérimaire sur la mise en oeuvre tant du Plan que de la stratégie. Les auteurs font observer que des efforts importants ont été faits dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan. Ainsi, a été élaboré à l'intention des Etats membres un cadre directif de l'évaluation des besoins, de la mise au point de stratégies et du suivi du développement de la statistique. Un Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique et quatre sous-comités ont été établis pour aider à coordonner les activités pour le développement de la statistique dans la région.

33. Depuis des années, on insiste beaucoup sur le développement des moyens en matière de recherche, de science et de technique dans les pays africains. Cette option a trouvé son expression dans de nombreuses actions, pour la plupart entreprises par les gouvernements. Cependant, comme le principe du partenariat entre les gouvernements, les entreprises commerciales et les organisations non gouvernementales est désormais admis, des initiatives sont nées de sources non gouvernementales dans de nombreux domaines, notamment dans celui de la science et de la technologie. L'une des initiatives venant d'une organisation non gouvernementale a été la création de la Fondation africaine pour la recherche et le développement (AFRAND), un organisme à but non lucratif. Cette opération vise à instaurer un développement durable ayant pour moteur la science, grâce à la création d'un fonds chargé de promouvoir la recherche scientifique appliquée et jouant un rôle d'intermédiaire tant pour la mobilisation de fonds en faveur de la science et de la technologie que pour la commercialisation des résultats des recherches. La Conférence des ministres à sa session de 1993, ayant accueilli avec satisfaction cette initiative, a demandé aux promoteurs de poursuivre l'étude de faisabilité et de lui rendre compte à la session de 1994. Le document intitulé "Science et technique au service du développement en Afrique" rend compte des consultations de la CEA et de l'AFRAND depuis la dernière session de la Commission ainsi que des recommandations de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique, tenue du 22 au 25 novembre 1993.

34. Certains Etats membres de la Commission viennent de subir les ravages de la guerre et d'autres catastrophes, qu'elles soient naturelles ou dues à l'homme. Le secrétariat de la Commission s'emploie à répondre aux besoins des Etats qui se heurtent aux multiples problèmes de la transition. A cet effet, il a élaboré un programme relatif aux secours d'urgence, à l'aide humanitaire, au relèvement et à la reconstruction en Afrique, qui définit dans les grandes lignes les modalités précises de l'établissement de plans directeurs intégrant l'aide humanitaire et l'aide à la réorganisation dans le processus de

reconstruction et de développement. Le secrétariat de la Commission a envoyé en Ethiopie, en Erythrée, au Mozambique, au Rwanda et en Somalie des missions sur le terrain sur lesquelles se fonde l'élaboration de plans directeurs de redressement, de reconstruction et de développement. Le document intitulé "Activités dans les domaines des secours d'urgence, de l'aide humanitaire, du relèvement, de la reconstruction et du développement en Afrique : Erythrée, Ethiopie, Burundi, Rwanda et Mozambique" représente le rapport intérimaire relatif à cette question.

#### IV. QUESTIONS D'ORGANISATION

35. L'année dernière, la Conférence des ministres a fait le point des efforts entrepris pour consolider et revitaliser la Commission et son secrétariat afin qu'ils soient plus en mesure de répondre aux défis du changement qui se posent à l'Afrique. A la présente réunion, la Conférence fera encore le point en examinant les réformes en cours dans les domaines de la gestion du personnel et des ressources financières, des systèmes et des procédures d'achat, des stratégies d'information et de communication, de la documentation et de la bibliothèque, ainsi que des services de conférence et, notamment, la progression de la construction des nouvelles installations de conférence.

36. Lors de sa dernière réunion, la Conférence avait également adopté une nouvelle structure pour le mécanisme intergouvernemental de la Commission. Cette nouvelle structure prévoyait un nombre plus rationnel d'organes subsidiaires tenant compte des priorités régionales actuelles. En outre, elle visait à regrouper les ressources et à garantir la participation des Etats membres aux réunions de la Commission. Par ailleurs, la Conférence avait approuvé une réorganisation des activités de la Commission autour de certains thèmes, prévoyant le regroupement des domaines prioritaires apparentés pour donner à ses activités la plus grande incidence possible. Dans le même esprit, le Secrétaire exécutif examine actuellement l'organigramme du secrétariat de la Commission. Une nouvelle structure sera mise en place sous peu.

#### V. QUESTIONS DE PROGRAMMATION

37. Le programme de travail et ordre de priorité de la période biennale 1994-1995 - le premier programme biennal à être établi dans le cadre du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997 - a été approuvé par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. La Conférence des ministres examinera le programme de travail approuvé et formulera des recommandations afin de l'actualiser, compte tenu des faits nouveaux survenus depuis l'approbation qu'elle a donnée aux propositions initiales, lors de sa dernière session.

38. L'évaluation du programme est désormais une composante bien établie des outils intégrés de planification des programmes, de suivi de la réalisation et d'évaluation des résultats. A sa dernière réunion, la Conférence avait approuvé des propositions relatives à un plan d'action en vue de l'évaluation du programme au secrétariat pour la période 1992-1997, figurant dans le document E/ECA/CM.19/23. La Conférence fera le point de la mise en application de ce plan.

#### VI. QUESTIONS FINANCIERES

39. Les ressources budgétaires ordinaires allouées par l'Assemblée générale aux activités de fond de la Commission ont été maintenues sur la base d'une croissance pratiquement nulle durant ces dernières années par suite des difficultés financières toujours non résolues de l'Organisation. Pendant des années, la Commission est parvenue à combler partiellement le déficit et à faire face à la demande

de services émanant des Etats membres grâce, d'une part, à des fonds extrabudgétaires provenant du système, en particulier du PNUD et du FNUAP, et de partenaires bilatéraux et multilatéraux et, d'autre part, aux contributions des Etats membres eux-mêmes au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA). Les ressources relevant de la deuxième catégorie ont aussi été fortement grevées lors de ces dernières années. Le secrétariat s'efforce en permanence de resserrer les liens qui le lient à ses partenaires traditionnels tout en explorant de nouvelles voies pour trouver des fonds extrabudgétaires. Toutefois, la situation relève autant de la gageure pour le secrétariat que pour les Etats membres. Au cours de la présente session, il est essentiel que la Conférence réfléchisse à des mesures novatrices permettant d'intensifier la mobilisation des ressources, afin que la Commission puisse répondre à la demande croissante de ses produits et de ses services.